



## RPSS EXERCER UNE MISSION DE RÉFÉRENT DE PARCOURS SANTÉ SOCIAL



### PRÉSENTATION DE LA FONCTION

Le référent de parcours santé social accompagne les personnes concernées par une situation santé et/ou sociale complexe. Il intervient comme facilitateur des actions mises en place au profit de leurs parcours et projets de vie.

Pour ce faire, il dispose d'une vision stratégique, intégrative et globale des interventions qu'il coordonne. Il associe la personne concernée à l'élaboration de son parcours, à l'ensemble des prises de décision. Son action se fonde également sur la coopération entre les professionnels en charge du suivi d'une même personne.

L'enjeu est d'assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée, en résolvant les freins directs ou périphériques qu'elle rencontre, et en lui proposant des actions cohérentes correspondant à ses besoins.



taux de  
réussite  
2023/24



DÉTAILS ET FICHE  
COMPLÈTE :



### SECTEURS D'INTERVENTION

Le référent de parcours santé-social peut exercer dans :

- les établissements de santé : hôpitaux, cliniques, centres de rééducation... ;
- les structures médico-sociales : foyers d'accueil, maisons d'enfants à caractère social (MECS)... ;
- les collectivités territoriales, associations, organismes de protection sociale...



\* VAE, Validation des acquis de l'expérience / CPF, Compte personnel de formation.



## APTITUDES

- Être à l'écoute
- Faire preuve d'adaptabilité
- Avoir une bonne connaissance du champ social, médico-social et sanitaire
- Faire preuve de bienveillance
- Avoir une bonne capacité relationnelle



## CONTENU DE LA FORMATION

Le parcours de formation préparatoire est personnalisé et construit sur mesure par l'IRTS CA pour chacun des candidats.

Il est réalisable selon une amplitude de sept à dix mois et la durée peut varier entre 60 heures et 151 heures.

Le parcours est composé de trois blocs de compétences :

**Bloc 1 :** la référence de parcours : une fonction au service du parcours de vie de la personne (module 1) ;

**Bloc 2 :** la personne au cœur du dispositif d'accompagnement de son parcours de vie (modules 2 et 3) ;

**Bloc 3 :** coopération et communication entre les acteurs partenaires associés au parcours de vie de la personne (modules 4 et 5).

Il se réalise lors d'un parcours commun obligatoire et d'un parcours personnalisé.



## CONDITIONS ENTRÉE EN FORMATION

Le parcours de formation préparant au certificat UNAFORIS « Exercer une mission de référent de parcours santé-social » s'adresse aux professionnels du secteur santé-social effectuant la mission de « référent de parcours » ou souhaitant le devenir.

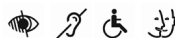
Pour pouvoir accéder à ce parcours de formation vous devez remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans minimum ;
- disposer d'« un niveau d'expression écrite suffisant » et d'« une expérience professionnelle justifiée et argumentée démontrant des compétences dans l'accompagnement ou l'accueil de personnes en situation de vulnérabilité ».



## COMMENT POSTULER ?

Les inscriptions en formation se font uniquement en téléchargeant le dossier d'inscription sur le site [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr) dans la rubrique : « nos formations » puis « spécialisations » puis « référent de parcours santé social ».



Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut : [gaelle.louis@irtsca.fr](mailto:gaelle.louis@irtsca.fr) / Tél. : 03 26 06 82 36